

de

-PEINTURE ET DE SCULPTURE.

Dossier concernant un tableau
de Van der Velde offert en vente
par M. J. E. Kriessman, à
Bruxelles.

No. 1316

NUMÉRO D'ORDRE.	DATE DE LA PIÈCE.	ANALYSE.

1316 m^t Kuzsman. Ball. de Van Aelst.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1316

Bruxelles, 17ellai 1871

à Mr J. Ch. Kruseman
85. Rue Potagère.
à Bruxelles.

En réponse à votre lettre
du 8 de ce mois, j'ai
l'honneur de vous informer
que le C^{on}seil Dir. vient
de décider qu'elle ne pour-
rait être agréée pour le
service de l'Etat le tableau
de fruits pour Van etelst
que vous avez bien voulu
soumettre à son examen.

Je conserve, en conséquence,
cet ouvrage à votre dis-
position et vous prie
M^{onsieur} d'agréer l'exp. de ma
considération distinguée.

Le Secrétaire.

W. St

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1316

Reçu de la Commission des Musées
royaux de peinture et sculpture, le
tableau peint par van Aelst et pré-
senté à la dite Commission par le
Sousigné.

Le 20 Mai
1872.

J. Th. Wuseman.

St Joseph & Wode 8 Mai 1872

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1316

Monsieur Stienen,
Secrétaire de la Commission Dir.³¹⁶ des Musées Royaux

Monsieur !

J'ai l'honneur de vous adresser un tableau peint par L. van Aelst A^o 1653.
représentant des fruits (figes et raisins).
Ce tableau convenant peut être pour un
des Musées et plus particulièrement pour le
Musée de Bruxelles. Je vous fais la prière de
bien vouloir le présenter à la Commission
Directrice des Musées Royaux, afin que
la Commission puisse statuer s'il y a lieu
d'en faire l'acquisition. En ce cas j'ai
l'honneur de vous faire connaître le prix, qui
est de neuf cents francs, prix peu élevé
~~considérable~~ (s'il y a lieu) conclure
cette affaire sans beaucoup de pourparlers.
Dans l'espoir que le tableau pourra con-
venir à la Commission je vous prie Monsieur
le Secrétaire d'agréer ainsi qu'les autres membres de
la Commission l'assurance de mes sentiments les
plus distingués

J. Th. Kruseman
85. rue potagère. ~